

Décret

Générale

modern

## Décret n° 2022-260/PR/MTFPS portant nomination.

n° 2022-260/PR/MTFPS

**Ministère**

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

**Date de publication**

17 octobre 2022

**Numéro JO**

n° 19 du 13/10/2022

**Date du numéro**

13 octobre 2022

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU** La Loi n°48/AN/83/1ère L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

**VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

**VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

**VU** La Lettre n°173/MEDD du 25 septembre 2022 du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

**VU** Le Procès-Verbal du comité d'examen des profils des postulants et de nomination aux postes supérieurs en date du 28 septembre 2022

SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale.

### TEXTE INTÉGRAL

#### ARTICLE 1

Les fonctionnaires, dont les suivants, sont nommés comme suit

- Mme. BILAN HASSAN ISMAEL, Ingénieur de 2°classe-4°échelon du Corps de Métiers et de l'Environnement, est nommée au poste de Directrice du Développement Durable
- M. AHMED ABDALLAH MOHAMED, Professeur adjoint de 1°classe-1°échelon, du Corps de l'Education Nationale, est nommé Conseiller Technique Principal du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

#### ARTICLE 2

Le présent décret entrera en vigueur dès sa signature et sera enregistré.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*  
**ISMÄÏL OMAR GUELLEH**